

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA MEUSE



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 21/10/2019 à 13h50 Réference de l'AR : 008-250802295-20191011-D19\_22-DE Affiché le 22/10/2019 - Certifié exécutoire le 21/10/2019

## **COMITE SYNDICAL**

### **DELIBERATION N°19-22**

L'an deux mille dix-neuf, à 10h Le 11 octobre à Longuyon (54)

| Date de convocation   | 27 septembre 2019   |
|---|---|
| Nombre de délégués :  |   |
| <ul> <li>Titulaires</li> <li>Suppléants</li> <li>Présents</li> <li>Votes par procuration</li> </ul> | 49 Titulaires<br>49 Suppléants<br><b>29 Présents</b><br>2 votes par procuration |

### Étaient présents :

M. François BUSSIERE

M. Philippe CLAUDE

M. Bernard PIERQUIN

M. Boris RAVIGNON

M. Jean-Pierre RENVOY

M. Christian ARIES

M. Jean-Marc FOURNEL

Mme Véronique CASTRONOVO

M. Bernard DEKENS (Pv de M. GILLAUX)

M. Jean-Marie BISSIEUX

M. Christian MAURER

M. Jean SIMONIN

M. Yvon HUMBLOT

M. Régis RAOUL

M. Guy JOSEPH

M. Jean-Pierre CHABOUSSON

M. Jean PANCHER

M. Michel COURTOISIER

M. Robert PASCOLO (Pv de M. LIEBEAUX)

M. Gilbert BOGARD

M. Michel NORMAND

Mme Noëlle DEVIE

Mme Danielle COMBE

Mme Frédérique SERRE

Mme Maryse DESPAS

M. Edouard JACQUE

M. Jean-François DAMIEN

M. Eric GILLARDIN

Mme Morgane PITEL

#### Objet de la délibération :

Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

Résultat du vote

Pour: 31 Contre: 0 Abstention: 0

26, avenue Jean Jaurès 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES - Tel 03 24 33 49 02 - Fax 03 24 57 51 49 e-mail : secretariat@epama.fr site internet : www.eptb-meuse.com

# COMITE SYNDICAL

### **DELIBERATION N°19-22**

### Objet de la délibération :

### Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

Par délibération du 2 juillet 2019 la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne demande son adhésion à l'EPAMA-EPTB Meuse pour le territoire des 7 communes situées sur le bassin versant de la Meuse à savoir Bouquemont, Courcelles en Barrois, Fresnes au Mont, Lahaymeix, Rupt devant Saint-Mihiel, Thillombois et Woimbey.

Selon les statuts en vigueur, la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne serait représentée par un délégué (un titulaire et un suppléant) au sein du Comité Syndical.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau Syndical du 18 septembre 2019,

### Le Comité Syndical:

 Accepte la demande d'adhésion de la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne pour le territoire des 7 communes situées sur le bassin versant de la Meuse à savoir Bouquemont, Courcelles en Barrois, Fresnes au Mont, Lahaymeix, Rupt devant Saint-Mihiel, Thillombois et Woimbey

le Président

Boris RAVIGNON

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 18/10/2019 à 16:42:34 Référence : b8263176d0e635a372361bbb5d0fddcd2e22283